



# CITY PASS ANVERS OU GAND

## 1. Pour quel trajet ?

- **Réseau\* SNCB :**

Avec votre CITY PASS, vous pouvez effectuer un nombre illimité de trajets\* dans l'aire de validité choisie (Anvers ou Gand), entre les gares\* SNCB suivantes :

**Anvers :** Antwerpen-Centraal, Antwerpen-Berchem, Antwerpen-Linkeroever, Antwerpen-Luchtbal, Antwerpen-Noorderdokken, Antwerpen-Zuid, Ekeren, Hoboken-Polder, Mortsel, Mortsel-Liersesteenweg, Mortsel-Oude-God, Sint-Mariaburg et Zwijndrecht.

**Gand :** Gent-Sint-Pieters, Gent-Dampoort, Gentbrugge, Drongen, Wondelgem, Merelbeke et Evergem.

- **Réseau De Lijn :**

Votre CITY PASS est valable sur le réseau entier De Lijn (excepté sur les lignes Student Express 178 et 179).

Les conditions d'utilisation de votre CITY PASS sur le réseau De Lijn sont disponibles sur [www.delijn.be](http://www.delijn.be).

- Valable uniquement en service intérieur dans les trains IC, EC, L, P, S, EXTRA, EXP et T tels que mentionnés dans l'horaire sur [snbc.be](http://snbc.be)).

## 2. Pour qui ?

Pour tout public.

## 3. Où l'acheter ?

### Via [snbc.be](http://snbc.be) :

Via le site internet de la SNCB ([www.sncb.be](http://www.sncb.be)), vous achetez votre CITY PASS ANVERS ou CITY PASS GAND en même temps que votre carte MoBIB\* (si vous ne possédez déjà pas une carte MoBIB\*) sur laquelle votre abonnement sera chargé. Vous pouvez acheter votre premier abonnement maximum 31 jours à l'avance (et jusqu'au plus tard 5 jours si vous commandez une nouvelle carte MoBIB\*) avant le début de la période de validité.

Lors de l'achat de votre nouvel abonnement via le site internet de la SNCB ([www.sncb.be](http://www.sncb.be)), vous pouvez utiliser les cartes MoBIB suivantes :

- une nouvelle carte MoBIB\* que vous achetez en même temps que votre nouvel abonnement ;
- une carte MoBIB\* SNCB existante ;
- une carte MoBIB \*TEC / DE LIJN / STIB, à condition qu'elle ait été préalablement enregistrée à un guichet SNCB. Vous pouvez également enregistrer une carte MoBIB\* émise par la STIB sur [snbc.be](http://snbc.be) (via votre compte My SNCB).

Procédure à suivre :

- Créez votre compte MySNCB et authentifiez-le en vous identifiant via votre carte e-id (via lecteur e-id), via l'app « itsme » ou en téléchargeant une photo de votre pièce d'identité\* valable ;



- Choisir l'option « acheter un nouvel abonnement » ;
- Si il s'agit d'un abonnement tiers payant, introduisez le voucher code tiers-payant communiqué par votre employeur. Toutes vos données de voyage seront alors remplies automatiquement ;
- Si il ne s'agit pas d'un abonnement tiers payant, choisissez le type d'abonnement : CITY PASS ANVERS ou CITY PASS GAND, la date de début de validité et la période de validité ;
- Chargez votre abonnement sur votre carte MoBIB\* ou achetez une nouvelle carte MoBIB\*. Dans ce dernier cas, téléchargez votre photo d'identité ;
- Paiement de votre abonnement et éventuellement de votre nouvelle carte MoBIB\* ;
- La nouvelle carte MoBIB\* chargée de votre abonnement vous sera envoyée par poste à l'adresse souhaitée ;
- Vous recevez un e-mail de confirmation.

### Au guichet :

Rendez-vous au guichet de la gare de votre choix.

Munissez-vous d'une pièce d'identité\* valable et de votre Carte MoBIB\* personnelle si vous en possédez déjà une. Sans carte MoBIB\*, vous pouvez vous en procurer une nouvelle moyennant paiement du droit de confection\*. Vous pouvez acheter votre premier abonnement maximum 31 jours à l'avance.

### Renouveler votre abonnement :

En gare\*, vous pouvez prolonger votre abonnement aux automates ou aux guichets maximum 31 jours à l'avance.

Le prolongement via le site internet sncb.be (via votre compte « My SNCB ») est possible jusqu'à 31 jours à l'avance.

La période de validité de la validation peut commencer à n'importe quelle date.

L'interruption dans la succession des périodes de validité est autorisée.

Lors de votre achat, vous recevrez toujours une preuve de paiement reprenant les caractéristiques de votre titre de transport que nous vous recommandons de conserver. Toutefois, cette preuve ne vaut pas titre de transport.

## 4. Sur quel support ?

Carte MoBIB\* personnelle en cours de validité, émise par la SNCB, STIB, TEC ou De Lijn.

## 5. Utilisation / Itinéraires

- Sans validation en cours, votre abonnement n'est pas valable.
- Uniquement disponible en 2<sup>e</sup> classe.
- Durant la période de validité de votre CITY PASS, vous voyagez librement dans l'aire de validité choisie (Anvers ou Gand).
- Les déplacements en train entre 2 gares de l'aire de validité de votre CITY PASS via une gare située hors de cette même aire de validité\* ne sont autorisés que si vous êtes en possession d'un titre de transport couvrant ce trajet\*.
- Vous pouvez interrompre\* votre voyage dans n'importe quelle gare\* situé(e) dans l'aire de validité de votre CITYPASS car il s'agit d'un libre-parcours à l'intérieur de l'aire de validité choisie (Anvers ou Gand).



- Pendant votre voyage, vous pouvez changer de destination entre toutes les gares ou tous les arrêts situés dans la zone de validité de votre CITY PASS ANVERS OU GAND. Vous pouvez changer de ligne autant de fois que vous le souhaitez.
- Votre voyage effectué sur le réseau de la SNCB doit être terminé avant l'interruption de nuit\* du service des trains

Vous pouvez utiliser un autre titre de transport pour effectuer un trajet\* avant ou après votre City PASS. Vous devez alors être en possession d'un autre titre de transport valable au départ de la dernière gare de la zone de validité de votre CITY PASS ANVERS ou GAND en direction de votre destination, jusqu'à votre destination finale.

## 6. A quel prix ?

- Vous pouvez acheter votre CITY PASS Anvers ou Gand pour 1 ou 12 mois. Le prix varie en fonction de la durée de votre validation choisie.
- Le prix varie également en fonction de l'âge : 2 prix forfaitaires existent (Voir « Tarifs\* ») :
  - moins de 25 ans
  - à partir de 25 ans
- Le CITY PASS est émis uniquement en 2<sup>e</sup> classe.

## 7. Détérioration, perte ou vol de la carte MoBIB ?

Voir fiche « Carte [MoBIB](#) ».

## 8. Suppléments

### Voyager en 1<sup>e</sup> classe avec votre CITY PASS

- Afin de voyager en 1<sup>e</sup> classe avec votre CITY PASS, achetez également un SUPPLEMENT 1<sup>e</sup> CLASSE par trajet\* simple (voir fiche-produit SUPPLEMENT 1<sup>e</sup> CLASSE).

### Voyager avec un vélo

- Afin de voyager avec votre vélo non-pliable, vous achetez un SUPPLEMENT VELO par trajet\* simple (voir fiche-produit SUPPLEMENT VÉLO).

### Voyager avec un animal domestique

- Afin de voyager avec votre animal domestique non-enfermé, vous achetez un SUPPLEMENT ANIMAL DOMESTIQUE par trajet\* simple (voir fiche-produit SUPPLEMENT ANIMAL DOMESTIQUE).

## 9. Remboursement

Le remboursement est effectué au guichet d'une gare\* de votre choix. C'est la date de la demande de remboursement qui est prise en compte pour l'application des modalités de remboursement comme décrites ci-dessous. Le remboursement avec effet rétroactif n'est pas accepté, sauf en cas de maladie avec sortie interdite (certificat médical nécessaire). Dans ce cas, la demande doit être transmise au Service clientèle de la SNCB :



SNCB Customer Services  
Service clientèle  
10-14 Bureau B-CS.6424  
Porte de Hal 40  
1060 Bruxelles

- Votre City Pass est remboursé intégralement :
  - jusqu'à la veille de la date de début de validité de celui-ci lorsque vous l'avez acquis à l'avance ;
  - ou le jour même endéans les 30 minutes à partir de l'heure d'achat au guichet ou à l'automate.
- Lorsque vous résiliez votre CITY PASS en cours de validité, le montant retenu par la SNCB est calculé sur base du nombre de mois utilisés. Un mois entamé étant considéré comme utilisé, un CITY PASS d'un mois n'est donc pas remboursable.

Pour les abonnements 12 mois, le tableau ci-dessous reprend les pourcentages retenus sur le prix du CITY PASS en fonction des mois utilisés. Le montant de votre remboursement vous sera remis au guichet, déduction faite des frais administratifs\*.

Mois utilisé(s)	1	2	3	4	5	6	7	8	9-12
Abonnement annuel	25%	35%	45%	55%	65%	75%	85%	95%	100%

Exemple de remboursement pour un CITY PASS avec une validation de 12 mois :

Prix annuelle validation	Montant à rembourser après 2 mois et 7 jours (compter 3 mois d'utilisation)	Montant à rembourser après 5 mois et 18 jours (compter 6 mois d'utilisation)	Montant à rembourser après 9 mois et 10 jours
544,00 EUR	299,20 EUR	136,00 EUR	0,00 EUR

Remarque : - Le montant du remboursement est arrondi aux dix euro cents les plus proches.

- Des frais administratifs\* sont encore à déduire du montant à rembourser.

- Vous ne pouvez prétendre à aucun remboursement ni indemnité en cas de changement dans le service des trains.
- En cas d'erreur dans la détermination du prix, le trop-perçu doit vous être remboursé par la SNCB, le moins-perçu est à verser à la SNCB, et ce avec effet rétroactif d'un an.
- Un CITY PASS acquis sur restitution d'un bon de compensation ou d'un bon d'échange ne donne lieu à aucun remboursement.
- Le remboursement doit être demandé par vous-même ou une personne mandatée. Dans les deux cas, la personne qui introduira la demande devra s'identifier à l'aide d'une pièce d'identité\* valable, directement consultable par le personnel habilité de la SNCB.



## 10. Puis-je changer de type d'abonnement ?

- Vous pouvez échanger votre CITY PASS durant sa période de validité, à condition qu'il n'y ait pas d'interruption entre les périodes de validation et moyennant le paiement des frais administratifs\*.
- Vous pouvez échanger votre abonnement uniquement contre un abonnement du même type, pour autant que sa durée de validité soit supérieure ou égale à celle de la durée de validité initiale de l'abonnement échangé.
- En cas d'échange, un montant sera déduit du prix de votre nouvel abonnement. Ce montant correspond à la valeur résiduelle de votre CITY PASS initial, qui est calculée au prorata du nombre de jours de validité entre la date de l'échange et la date de fin de validité du City Pass que vous voulez échanger. Si la valeur résiduelle de votre abonnement initial excède le prix de votre nouvel abonnement, le solde vous sera remboursé.

Exemple : CITY PASS valable pour 12 mois (€ 544,00) échangé après 180 jours d'utilisation :  $544 - (544 \times 180/365^1) =$  à arrondir aux dix euro cents les plus proches  $\Rightarrow$  € 275,70

Frais administratifs\*: € 10,00  $\Rightarrow$  € 275,70 - € 10,00 = **€ 265,70 à déduire** du montant du nouvel abonnement.

## 11. Autres avantages

### Tarif voyageurs parkings SNCB

Votre abonnement CITY PASS ANVERS OU GAND vous donne droit à un tarif réservé aux voyageurs train, sur certains produits parking, dans les parkings payants SNCB. Faites lire votre carte MoBIB à la borne de paiement du parking afin de profiter du tarif préférentiel pour voyageurs train.

Les tarifs des parkings sont disponibles sur [snbc.be](http://snbc.be).

### Enfants de moins de 12 ans accompagnés

Gratuité pour les enfants de moins de 12 ans (pas de ticket émis) accompagnés d'une personne de 12 ans ou plus ayant un titre de transport valable (maximum 4 enfants de moins de 12 ans par accompagnant, sauf si ils appartiennent à un même ménage\*). Un document officiel valable (carte d'identité, carte Isi+, passeport) prouvant l'âge de l'enfant est indispensable lors du voyage.

### Voyager avec vos bagages accompagnés gratuits

Vous pouvez emporter gratuitement 3 bagages à mains par voyageur, faciles à transporter (mallettes, sac à dos, valises,...) pour un total de 30 kg par personne. Vous devez surveiller vous-même vos bagages à main et les munir d'une étiquette nominative (consultez la fiche-produit BAGAGES ACCOMPAGNÉS GRATUITS afin de connaître toutes les dispositions).

---

<sup>1</sup> Montant variable selon le nombre de jours de validité réel de la validation (28, 29, 30 ou 31 jours pour une validation mensuelle; 89, 90, 91 ou 92 jours pour une validation trimestrielle; 365 ou 366 jours pour une validation annuelle).